

## MCCC UE Sport 2023-2024

Cette UE est évaluée dans le cadre du Contrôle Continu Intégral (CCI) avec seconde chance intégrée.

L'inscription pédagogique est effectuée au service des sports. La présence aux cours est obligatoire.

L'UE sport est accessible à tous les étudiants de Licence, maximum une fois par année universitaire et aux étudiants de Master si cette possibilité est prévue dans les maquettes pédagogiques de Master.

### Modalités de contrôle de connaissances :

Quatre notes seront attribuées à chaque étudiant :

- Motricité : /20 points
- Performance : /20 points
- Participation, implication, respect des règles sur le terrain, esprit d'équipe : /20 points
- Théorie (Connaissances délivrées par l'enseignant pouvant donner lieu à la rédaction d'un dossier ou à une épreuve écrite) : /20 points

La seconde chance est intégrée dans les modalités de mise en œuvre du contrôle continu.

### Modalités de seconde chance :

Le résultat final du contrôle continu de l'UE intégrant la seconde chance correspond à la moyenne des trois meilleures notes obtenues pendant le semestre.

L'UE sport étant en CCI intégrale avec 2nde chance intégrée, pour les maquettes d'isposant de deux sessions la note de la session 1 sera reportée sur la note de la session 2.

### Absences:

Toute absence doit être justifiée dans un délai de 8 jours auprès de l'enseignant ou du service des sports. Seront considérées les absences suivantes, sur présentation de justificatifs :

- les raisons médicales
- les raisons familiales graves
- les convocations sur présentation d'un justificatif

Trois absences justifiées maximum par semestre sont autorisées.

En cas de blessure, sauf avis médical contraire, l'étudiant est tenu d'assister aux cours.

Contact administratif pour toute questions sur l'UE Sport :  
Stéphane Bonnici (sport@u-paris.fr)